



LES TARIFS 2021-2022

Le montant de la mensualité, pour une année complète, est calculé sur la base d'un forfait de 47 semaines par an, 5 semaines de fermeture déduites.

LES AIDES

Renseignez-vous auprès de votre employeur : celui-ci peut également participer au coût de la place en crèche dans le cadre du Berceau Entreprise.

Il convient de vérifier avec la CAF et les IMPOTS la situation individuelle de la famille avant inscription.

La PAJE CMG structure est versée selon les conditions fixées par la CAF. Les familles bénéficiant d'aides pour un autre mode de garde devront impérativement étudier leur situation personnelle avec la CAF. Pour bénéficier des aides, au moins l'un des deux parents du foyer fiscal doit travailler ou être demandeur d'emploi indemnisé.

LE CREDIT D'IMPOTS

En faisant appel à un mode de garde pour votre enfant, vous recevez de la part de l'Etat, un crédit d'impôt d'une valeur de 1150€ (50% du plafond maximum 2300€) par an, soit 95€ par mois si vous êtes mensualisés. L'attestation des dépenses sera fournie par la CAF directement, et elle sera à joindre à votre déclaration d'impôts.

LES FRAIS D'INSCRIPTION, DE CAUTION ET GARANTIES

Les frais d'inscription

60,00 € par enfant par inscription ou réinscription (modification de contrat).

La période d'adaptation

La semaine d'adaptation obligatoire lors de l'accueil de l'enfant de la structure est facturée 150 € inclus dans le premier paiement.

Le dépôt de garantie

Correspondent chacun à un mois type d'accueil complet. Les 2 chèques ne sont pas encaissés. Les chèques sont restitués en fin de contrat sous conditions.

Le dépôt de l'acompte

Un versement de 50% d'un mois type à la signature du contrat en acompte, déduis à la première facture, conservés par la micro-crèche en cas d'annulation du contrat par la famille.

LES DIFFERENTS TARIFS

Dessine-moi un mouton fonctionne avec un forfait d'accueil mensuel tout compris.

Le tout compris, qu'est-ce que c'est ?

Les bons petits plats, locaux et bios. C'est aussi les couches Oeko tex, les produits de soins, certifiés Ecolabel, écologiques respectueux de la santé des enfants et de l'environnement.

C'est encore, l'accompagnement Petite Enfance par nos professionnels de la petite enfance diplômés, qualifiés et expérimentés, et l'intervention d'animateurs spécialistes sur des thématiques autour du développement et du bien-être.

Pour un contrat d'accueil transparent, simple et clair, **Dessine-moi un mouton** a opté pour une **facturation mensuelle tout compris et invariable** lissée sur l'année.

Ce qui signifie que le montant de vos factures mensuelles reste le même sur toute la durée du contrat !

AIDE CAF 2022

La CMG, allocation versée par la CAF aux familles, à **partir de 16 heures dégarde** par mois, prend en charge un pourcentage des frais de garde calculé sur un barème imposé, en fonction des ressources des parents, du nombre d'enfants à charge et de leur âge. **Un minimum de 15 % de la dépense restera à la charge des parents.**

Plafonds de revenus n-1.

En vigueur au 1^{er} janvier 2022

PAJE - Complément mode de garde

Plafonds couple en fonction du nombre d'enfants

	1 enfant	2 enfants	3 enfants
Montant maxi	21 320 €	24 346 €	27 372 €
Montant médian	17 077 €	19 100 €	20 027 €

Montants mensuels maximums de la prise en charge en fonction des plafonds de revenus

Micro-crèche	0 à 3 ans	3 à 6 ans
Montant maximum	860,68€	430,34€
Montant médian	741,94€	370,97€
Montant minimum	623,23€	311,62€

DEDUCTION D'IMPÔTS

Vous pouvez bénéficier d'une **déduction d'impôts** de 50% des sommes versées, dans la limite de 2 300 € soit **1 150€ par an**.

Un crédit d'impôt est une somme soustraite du montant de l'impôt (par exemple, crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants).

Mais contrairement à la réduction d'impôt, il peut vous être remboursé, en totalité ou partiellement, dans les 2 cas suivants :

- ↗ Si son montant dépasse celui de votre impôt,
- ↗ Si vous n'êtes pas imposable.

LES MODALITES D'INSCRIPTION ET D'ADMISSION DES ENFANTS

Pré-inscription

Seront admis en micro-crèche les enfants âgés de dix semaines à quatre ans.

Un dossier de pré-inscription devra être rempli et adressé par mail ou par courrier à l'adresse postale de la micro-crèche.

Passée cette pré-inscription, les familles recevront un devis qui pourra être refusé (la pré-inscription sera alors annulée) ou accepté (il faudra alors confirmer l'accord du devis par retour de mail ou par voie postale).

Après l'acceptation de ce devis, les familles seront automatiquement inscrites sur liste d'attente jusqu'à ce qu'une nouvelle commission d'attribution des places se réunisse.

La pré-inscription ne donne pas droit systématiquement à une place en micro-crèche.

Afin de procéder à une attribution des places la plus juste possible, le gestionnaire et le référent technique se réuniront pour étudier toutes les demandes reçues.

Admission

L'admission de l'enfant est validée par la commission d'attribution des places, composée de la direction et du référent technique de Dessine-moi un mouton, après une étude préalable du dossier d'inscription.

Les éléments pris en considération sont la situation familiale et socioprofessionnelle, les horaires souhaités, le lieu de résidence ou de travail, la date de la demande ainsi que l'âge de l'enfant, afin de respecter un équilibre entre petits et grands.

La garde existante d'un grand frère ou d'une grande sœur dans la structure est également un critère de priorité pour la garde d'un nouvel enfant. L'admission ne devient définitive qu'une fois le dossier rempli, les pièces justificatives fournies, ainsi que la période d'adaptation terminée.

Seul un dossier complet permet une inscription définitive. Ce dossier comprend :

- ↗ Le contrat d'accueil signé par les parents et la gestionnaire,
- ↗ Le règlement de fonctionnement signé par les deux parties,
- ↗ Une fiche de renseignements concernant la famille et l'enfant, contenant les dispositions particulières (traitement en cours etc.),
- ↗ La photocopie de la carte Nationale d'Identité ou passeport des parents,
- ↗ La photocopie de l'acte de naissance ou du livret de famille,
- ↗ L'attestation d'allocataire de la CAF,
- ↗ La photocopie de l'attestation de sécurité sociale des parents,
- ↗ Une attestation de responsabilité civile pour l'enfant,
- ↗ Les noms, adresses et numéros de téléphone des personnes habilitées à récupérer l'enfant en cas d'empêchement des parents,
- ↗ Une photocopie du jugement en cas de séparation, précisant quel parent a l'autorité parentale,
- ↗ Le document d'information rempli en annexe,
- ↗ Un certificat médical daté de moins de deux mois attestant de l'absence de toute contre-indication à l'accueil en collectivité établi par le pédiatre ou le médecin traitant (à remettre au moment de l'admission et au plus tard dans les quinze jours suivant l'admission),
- ↗ Une ordonnance permettant la délivrance de doliprane en cas de douleur et / ou fièvre >38.5°,
- ↗ Une photocopie du carnet de vaccination à jour,
- ↗ Un RIB,
- ↗ Un acompte correspondant à 50 % du montant dû pour un mois type prélevé à la signature du contrat et déduit du 1^{er} mois facturé et complet.
- ↗ Deux chèques de caution correspondant chacun à un mois type complet non encaissés et restitués en fin de contrat, sauf si les deux mois de préavis ne sont pas respectés par les parents en cas de résiliation du contrat d'accueil ou en cas de non-paiement d'une facture.
- ↗ Un chèque de 60,00 euros de frais d'inscription.
- ↗ Les diverses autorisations jointes.